

Présents : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes CHACON, DUMAS, DURAND et DUVEAU, M BRUNET

Absents : MM. GAUTHIER et GUILLON,

Ouverture de la séance : 19h

### Lecture et approbation du compte-rendu du 2 août 2018

*Avant de débiter la séance, en accord avec les membres du Conseil municipal, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :*

*-Demande d'acte rectificatif et régularisation pour le transformateur*

*-Mise à jour de l'inventaire*

*Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.*

### *Lecture et approbation de la réunion du 2 août 2018*

## **1. Nouvelle proposition pour l'achat de la parcelle cadastrée N° C1071**

M. le Maire rappelle la délibération du 2 août 2018 relative au prix d'achat définitif de la parcelle cadastrée C 1071, située Place de l'Eglise et appartenant à l'indivision DEQUET.

Il confirme que cette négociation concernait la parcelle C 1071 mais aussi les parcelles C 0908 et C 1044 et qu'il est nécessaire à ce titre d'établir un acte rectificatif.

M. le Maire propose d'y ajouter la parcelle C 1070 sur laquelle se trouve actuellement le transformateur électrique de la commune.

Le Conseil accepte le transfert de propriété de la parcelle C1070 (emplacement du transformateur) au profit de la commune.

*M. le Maire fait part au Conseil que, face aux rumeurs récurrentes de construction d'une salle des fêtes, celui-ci a confirmé par écrit que l'achat de ces parcelles servirait uniquement à l'aménagement d'une aire de camping-car comme promis en début de mandat. Souhaitant une conclusion rapide, M. le Maire contactera Mme Frisch afin de l'informer des suites du dossier.*

## **2. Renouvellement du photocopieur**

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le contrat de location d'un copieur RICOH MPC2004 exSP avec maintenance entre la commune de Saint-Hilaire sur Benaize et l'entreprise BERRY BURO, le tout pour une durée de 5 ans. pour un coût total annuel de 1259.50 euros, ce qui permet une économie annuelle de 183.23 euros (1442.73 actuellement).

### Point sur les travaux de voirie à réaliser

- Réfection des voies communales VC13(Fontigon) et VC14 à (le Chêne)

Les travaux qui devaient commencer dès le 26 septembre ont finalement été reportés à une date ultérieure. La commune ayant été prévenue de ce changement au dernier moment, M. le Maire ne manquera pas de faire part de son mécontentement lors du prochain Conseil communautaire.

Sous toutes réserves les travaux débiteront le 30 octobre.

### Projet éolien

Dans le cadre de l'enquête publique de la ferme éolienne de Liglet, qui se tiendra du 9 octobre au 9 novembre 2018 à Liglet, un affichage en mairie de l'avis d'enquête publique doit être réalisé dans les communes situées dans un rayon de 6 km du projet, dont fait partie la commune de Saint-Hilaire.

*Le Conseil décide de ne pas se prononcer en raison de l'absence d'informations claires et objectives du projet.*

*Le sujet sera revu à la prochaine réunion.*

### Avis sur le fichier des élus destiné aux députés

Demande des coordonnées des conseillers municipaux par M. Jolivet député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Indre

le Conseil refuse, estimant que la mairie n'a pas à se charger de cela, les renseignements demandés pouvant être très facilement obtenus avec une recherche sur internet.

### Bassin de l'Anglin

M. le Maire rappelle que le Syndicat du Bassin de l'Anglin géré par M. de Tristan a été dissous pour être intégré au syndicat mixte d'aménagement du Bassin de l'Anglin (10 communes). Dans le cadre de la loi Nôtre et sous réserve de compatibilité avec la compétence GEMAPI, un projet de contrat territorial du Bassin de l'Anglin a été élaboré pour créer un super syndicat regroupant 5 CDC (CDC Marche Occitane- Val d'Anglin, CDC Brenne- Val de Creuse CDC Eguzon-Argenton- Vallée de la Creuse, CDC Monts et Vallées Ouest Creuse, Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut avec état des lieux et diagnostics des cours d'eau , définition des enjeux et objectifs de gestion sur le territoire, programme d'action chiffrées, préservation de la biodiversité, etc...

Le Conseil salue la compétence et l'excellente gestion de M. de Tristan laissant une structure en très bonne santé financière.

### 3. Mise à jour de l'inventaire : correction de l'imputation de certains biens

Suite à des travaux menés sur l'inventaire en collaboration avec le Trésorier, il s'avère nécessaire de changer l'imputation de certains biens communaux. Ce changement résulte soit du changement de destination de certains biens par rapport à ce qui était prévu à l'origine, soit de la mauvaise imputation de ceux-ci lors de leur acquisition. le Conseil Municipal ,approuve les changements d'imputation demandés et les regroupements proposés et approuve la décision modificative N° 2 destinée à passer les opérations comptables nécessaires à ces corrections.

#### Questions diverses

Demande d'achat d'une partie de voie communale classée à la Chagneraie, M. le Maire va se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h30.